



Programme AVOT OUBANIM

Parachat Béchala'h

Le moment hebdomadaire de partage, d'élévation et de joie des parents avec leurs enfants



1 HEURE

1 heure d'étude Parents -

? 1 QUIZZ

1 Quizz hebdomadaire



1 SOIRÉE

Une soirée organisée chaque mois dans une



1 TIRAGE AU SORT

1 tirage au sort par mois pour gagner des super cadeaux

Pour faciliter la lecture

- ? précède la question
- La réponse est sur fond de couleur
- 🔍 les indices précédés d'une bulle
- 📖 Les remarques et commentaires sont en retrait

Ainsi, le parent pourra directement visualiser les questions, les points essentiels à traiter, et les parties qu'il souhaitera développer avec l'enfant.

PARACHA

chapitre 14, verset 3

Le Targoum Yonathan ben Ouziel nous révèle que **Datan et Aviram sont restés en Egypte lorsque les Bné Israël en sont sortis**. Et c'est à eux que Pharaon a dit : "Il semble que les juifs soient perdus dans le désert." Cette impression a encouragé Pharaon à poursuivre les Bné Israël.

Une grande question se pose : **si Datan et Aviram n'ont pas voulu quitter l'Egypte, pourquoi ne sont-ils pas morts dans les trois jours d'obscurité** (comme tous les autres juifs qui ne voulaient pas sortir de ce pays) ?

Le Séfer Edout BéYossef nous donne une réponse extraordinaire : bien qu'officiellement, Moché avait dit à Pharaon qu'il ne quittait l'Egypte que pour trois jours afin de servir Hachem, le message que ce départ était définitif a circulé de bouche-à-oreille.

Suite à cela, **tous ceux qui ne souhaitaient pas quitter définitivement l'Egypte sont morts pendant la plaie de l'obscurité**. Et puisque tout le monde savait que Datan et Aviram étaient capables de révéler à Pharaon que le départ des Bné Israël était définitif, personne ne le leur a dit. Tout le monde leur a laissé croire qu'ils ne partaient que

Suite en page 2



PARACHA SUITE

pour trois jours.

Datan et Aviram ont donc préféré rester en Egypte plutôt que de quitter le pays pour trois jours et y revenir. Et même s'ils ont fauté en ne voulant pas partir servir Hachem pendant trois jours, **cela ne justifiait pas leur mort**. C'est pourquoi ils sont restés vivants. Et c'est à eux que Pharaon a dit : **"Il semble que vos**

frères se soient perdus dans le désert. Je cours à leur poursuite pour les ramener en Egypte !"

Après l'ouverture de la mer, Datan et Aviram ont compris que les juifs ne reviendraient plus en Egypte. Ils les ont donc rapidement rattrapés. C'est pourquoi on les retrouve dans la suite de l'Histoire. Car **malgré leur méchanceté, ils ne voulaient pas se séparer définitivement du peuple juif**.

MICHNA

Traité Chévi'it, chapitre 10, Michna 8

Cette Michna nous dit que si un emprunteur vient quand même rembourser sa dette après la Chemita, le prêteur a une Mitsva de lui dire : **"La Chemita a annulé ma dette"**.

Si l'emprunteur lui dit : "Malgré tout !", le prêteur peut accepter le remboursement, car la Torah dit : "Et ceci est la parole de la Chemita".

 **Explication :** Nous avons déjà dit que c'est le dernier jour de l'année de Chemita que les dettes s'annulent. Par conséquent :

- si un emprunteur vient rembourser sa dette pendant l'année de Chemita, le prêteur peut évidemment accepter, car la dette n'est pas encore annulée ;
- mais dès le dernier jour de l'année de Chemita (même si c'est, par exemple, au milieu de la huitième année), le prêteur a une Mitsva de lui dire : "La Chemita a annulé ma dette".

C'est ce que nous apprend le Passouk "Et ceci est la parole de la Chemita" : **le prêteur doit dire que la Chemita a annulé la dette**. Mais si, après cela, l'emprunteur insiste malgré tout pour la rembourser, **le prêteur a parfaitement le droit d'accepter le remboursement**.

? Qu'est-ce que l'emprunteur doit dire au prêteur ?

La Guémara Guitin explique qu'il doit lui dire : **"Bien que la Chemita ait annulé ma dette, je tiens à te faire un cadeau"**. Il ne peut pas dire : "Je tiens quand même à te rembourser" (car ce serait comme s'il allait à l'encontre de la décision de la Torah, qui est d'annuler la dette). C'est pourquoi il doit dire : "Je tiens quand même à te faire un cadeau". Et le prêteur a le droit d'accepter ce cadeau.

Le mot "Vézé" (Et ceci) (employé dans le Passouk qui dit "Et ceci est la parole de la Chemita") indique que le prêteur n'a pas besoin de répéter plusieurs fois "La

Chemita a annulé ma dette". Il suffit qu'il le dise une seule fois après le dernier jour de la Chemita.

La Michna continue en disant : "Dans le même ordre d'idées, si un assassin est parti en exil dans une ville de refuge, et que les gens de la ville veulent l'honorer, il doit leur dire : "Je suis un assassin." Et s'ils lui disent "Malgré tout !", **il pourra accepter les honneurs qu'ils veulent lui rendre**. Car à ce sujet aussi, il est dit : "Et ceci est la parole de l'assassin".

 **Explication :** Il est connu qu'une personne qui a tué par inadvertance doit rapidement s'enfuir dans une ville de refuge, pour échapper à la colère de la famille de la victime, qui voudrait se venger de lui.

Lorsqu'elle arrive dans la ville de refuge, les habitants de cette dernière veulent peut-être l'honorer (car elle est connue ou honorable), et elle-même a une **Mitsva d'avouer la vérité** (qu'elle n'est pas venue dans la ville de refuge pour des vacances, mais parce qu'elle a tué par inadvertance). Si les habitants de la ville insistent quand même pour l'honorer malgré tout, elle n'a pas besoin de répéter plusieurs fois : "Mais je vous dis que je suis un assassin !" Il suffit qu'elle l'ait dit une fois aux personnes qui insistent pour l'honorer.

Nous apprenons cela du Passouk qui dit : "Et ceci est la parole de l'assassin". Car, comme dans le cas précédent, le mot "Vézé" indique qu'il suffit de dire une seule fois la phrase.



HALAKHA

Le Choul'han 'Aroukh dit qu'il faut **fixer un endroit pour sa Téfila** (prière), et **ne pas le changer sans nécessité**. Il ne suffira pas, pour cela, de décider simplement de prier dans une synagogue précise. Il faudra aussi, à l'intérieur de cette synagogue, choisir une place où on veut prier, et ne pas la changer.

Il convient donc de choisir la synagogue dans laquelle on désire prier et une place fixe à l'intérieur de celle-ci.

Le Michna Beroura précise que nous apprenons cela d'Avraham Avinou, au sujet duquel la Torah nous dit : "Avraham s'est levé le lendemain matin. Et **il est retourné prier à l'endroit auquel il avait prié la veille**".

L'une des raisons de cette Halakha est que le fait de **changer trop souvent d'endroit où on prie déconcentre** dans la Téfila (alors que le fait de prier à un endroit fixe favorise la concentration).

Le Michna Beroura précise que :

- même **celui qui prie dans sa maison doit y fixer un endroit** où il priera ; ainsi, lorsque les membres de sa famille le verront là-bas, ils sauront qu'il est en train de prier, et ne le dérangeront pas à ce moment-là ;
- lorsqu'on dit qu'il faut se fixer un endroit pour la Téfila, ce n'est pas au centimètre près (ce serait trop difficile à mesurer) ; tant qu'on est dans les deux mètres de l'endroit,

c'est bon.

? Cette exigence ne concerne-t-elle que la Amida, ou même le reste de la Téfila ?

Cela fait l'objet d'une discussion entre les décisionnaires. D'après certains, cela ne concerne que la Amida. Mais le Tour semble dire que cela concerne toute la Téfila, y compris les Psouké Dézimra.

L'importance de se fixer un endroit concerne aussi l'étude de la Torah : même lorsqu'il s'agit d'étudier, et pas de prier, il est bon de le faire à un endroit fixe.

Parfois, on ne peut pas prier à notre endroit habituel (exemple : lorsqu'on part en vacances). Dans ce cas, **même si ce n'est que pour quelques prières, on se fixera un endroit**.

De même, lorsqu'une personne va dans une synagogue en semaine et dans une autre synagogue le Chabbath, elle devra se fixer, dans chacune des deux synagogues, un endroit pour prier ;

Ces lois sont très importantes. Le fait d'avoir une place fixe pour prier est, en effet, un atout majeur pour se concentrer.

KÉTOUVIM
HAGIOGRAPHES

Dans ce Passouk, le roi Chlomo déclare : "C'est une abomination pour Hachem, tout être orgueilleux. De la main à la main, il ne sera pas blanchi".

L'orgueil est un trait de caractère très négatif et une abomination pour Hachem.

Il cause **beaucoup de malheurs dans le monde** (essentiellement dans la société, si ceux qui détiennent le pouvoir sont mûs par leur orgueil). Il **empêche l'homme de se parfaire spirituellement et humainement**. Il est sûr que l'orgueilleux finit par trouver le malheur dans sa vie, à cause de ce trait de caractère tellement bas. Il ne sera pas blanchi de tous les malheurs qui s'abattront soudainement sur lui, et ne pourra espérer y échapper.

Les mots "De la main à la main", employés dans le Passouk, indiquent que ce fauteur sera puni directement par Hachem (de la main d'Hachem à la main du fauteur).

"Il ne sera pas blanchi" signifie qu'il n'échappera pas au règlement de comptes qu'Hachem fera avec lui. Car c'est Hachem Lui-même qui s'occupera de lui, et non des intermédiaires.

Le Malbim explique que bien qu'en principe Hachem ne punisse pas sur des mauvaises pensées ou des défauts de

caractères tant qu'ils n'ont pas menés à des actes concrets, et qu'il ne sanctionne pas immédiatement les mauvaises actions, pour l'orgueilleux, c'est différent : lorsqu'une personne pense qu'elle a atteint un niveau très élevé et qu'elle peut, à ce titre, dépasser toutes les limites de la morale, se prendre presque pour un d.ieu, et ignorer totalement les paroles de Torah et de nos maîtres, elle développe une **racine dangereuse**, qui fait pousser des herbes amères. Son comportement est abominable aux yeux d'Hachem, et **Il le punira Lui-même directement**.

Cette personne ne sera pas blanchie de sa faute. Elle en sera punie.

Lorsqu'une punition vient à travers les lois naturelles, elle peut parfois tarder à venir, car Hachem ne l'envoie pas immédiatement, pour laisser au fauteur le temps de faire Téhouva. Mais lorsqu'une personne a atteint un niveau d'orgueil trop élevé, il n'y a plus d'espoir qu'elle améliore son comportement. C'est pourquoi Hachem la fait rapidement descendre de son piédestal.

Dans le monde actuel, où l'orgueil est presque vu comme une qualité, il est bon de remettre les idées en place.



NÉVIIM PROPHÈTES

La Haftara que nous lisons cette semaine est tirée du livre de Choftim, écrit par le prophète Chmouel.

Le lien qu'elle a avec la Paracha est que :

- dans la Paracha, nous lisons le Cantique de Moché Rabbénou ;
- dans la deuxième partie de la Haftara, nous lisons le Cantique de Déborah.

Déborah est apparue dans la première partie de la période des Choftim (juges). C'est une période qui s'est étalée sur plus de 350 ans. Elle a commencé après le décès de Yéhocoua, et a continué jusqu'à l'intronisation du premier roi d'Israël, le roi Chaoul. Pendant cette longue période, les juges se sont succédés pour diriger le peuple juif, et c'était toujours la même histoire :

1. le **niveau spirituel des Bné Israël baissait** ;
2. ils **faisaient le mal** aux yeux d'Hachem ;
3. **Hachem les livrait à leurs ennemis** ;
4. les **Bné Israël faisaient Téchouva** ;
5. **Hachem venait à leur secours**, en leur envoyant un juge qui venait les sauver de leurs ennemis.

Le quatrième juge a été Déborah, que la Torah présente sous le nom de "**Echet Lapidot**".

? Que signifie cette appellation ?

Il y a au moins trois explications la concernant :

1. Déborah était la **femme d'un homme qui s'appelait Lapidot**. Et effectivement, nous voyons ensuite que le mari de Déborah s'appelait **Barak ben Avinoam** (Barak signifie "éclair") qui est synonyme de Lapidot (qui signifie "flammes").
2. Selon Rachi, "Lapidot" signifie "mèches" ; et Déborah était une grande Tsadéket, qui passait beaucoup de temps à **fabriquer des mèches pour éclairer le Beth Hamikdach**.
3. Déborah était elle-même une flamme. Elle était **très zélée, courait d'un endroit à l'autre**, agissait avec beaucoup de rapidité.

Le texte nous dit qu'elle a même **atteint le niveau de la prophétie**.

? Quelles sont les sept prophétesses qu'il y a eu dans l'histoire juive ?

Sarah, Myriam, Esther, 'Houlda, Avigaïl, 'Hanna (la mère du prophète Chmouel) et Déborah. D'ailleurs, le fait qu'elle ait été prophétesse justifie qu'elle ait pu assumer la fonction de Chofet/Juge (qui, normalement, ne revient qu'aux hommes). Le premier Passouk de la Haftara indique cela. En effet, il dit qu'elle a jugé Israël en ce temps-là, et :

- le mot "elle" indique ici "spécialement elle", car elle était d'un **très haut niveau** ; elle était prophétesse,

Déborah a, en effet, fortement influencé en bien le peuple juif. Et celui-ci a donc pu monter de niveau spirituel, et vivre tranquillement pendant quarante ans.

alors que les juges qui l'ont précédés n'étaient pas des prophètes ; et son niveau était aussi plus élevé que celui des autres femmes, puisqu'en tant que prophétesse, la **Chékhina** (Présence divine) **résidait sur elle** ;

- les mots "en ce temps-là" indiquent ici que le niveau spirituel du peuple juif était spécialement bas à cette époque, et qu'il n'y avait donc personne à part elle qui pouvait assumer cette fonction.

A cette époque-là, l'un des rois de Kénaan, Yavin, a particulièrement opprimé le peuple juif. En plus de les opprimer physiquement, il les opprimait moralement (il les insultait et les dénigrait). Le peuple juif était à bout de forces. Il a crié de douleur à Hachem, et **Hachem l'a écouté**. Malgré leur terrible douleur, les juifs n'osaient pas se révolter. Car Yavin avait **neuf cent chars de guerre** (ce qui, à cette époque, était énorme), et surtout un **général de guerre incroyablement puissant**, qui s'appelait Sisra, et dont le simple cri faisait écrouler les murailles et paralysait même les animaux.

La Haftara nous raconte que Déborah a eu une prophétie qui lui a dit :

- d'appeler Barak (son mari), de composer une armée de dix mille hommes, et d'aller en guerre contre Sisra ;
- qu'ils obtiendraient la victoire de manière surnaturelle ;
- et que même Sisra serait miraculeusement tué.

Et c'est ce qu'il s'est passé :

- les Juifs ont remporté la victoire ;
- Sisra a été **tué par une Tsadéket qui s'appelait Yaëlle**.

[Il s'est enfui à pied vers la tente de Yaëlle. Celle-ci l'a incité à s'y réfugier. Sisra avait soif, et **Yaëlle lui a donné beaucoup de lait à boire**. Or le lait alourdit celui qui le boit ; et Sisra s'est donc endormi profondément. A ce moment-là, Yaëlle a pris un pieu de sa tente, et l'a enfoncé dans la tempe de Sisra. **Hachem a donné des forces à Yaëlle**, et le pieu a traversé la tempe de Sisra de part en part, et est sorti de l'autre côté, planté dans le sol. Lorsque Barak, qui était à la recherche de Sisra, s'est approché de la tente de Yaëlle, celle-ci lui a dit : "Viens, je vais te le montrer !"].

Après la victoire des Juifs, **Déborah a chanté son Cantique**.

La fin de la Haftara nous dit que :

- Déborah a demandé à Hachem : "De même que Sisra a été éliminé, **que les ennemis du peuple juif puissent être éliminés à jamais** !" ;
- suite à cet événement, le peuple juif a vécu tranquillement pendant quarante ans.



HISTOIRE



Un homme s'est retrouvé pendant Chabbath dans une certaine ville, sans savoir où manger.

Il est entré dans la synagogue et a commencé à lire, d'une voix mélodieuse, le Chnaïm Mikra Vée'had Targoum (c'est-à-dire deux fois la Paracha en hébreu, et une fois la traduction en araméen d'Onkelos).

L'un des fidèles l'a remarqué. Après la prière, il est venu lui demander s'il avait où manger. Et lorsqu'il a appris que non, il lui a proposé : "Alors **venez partager notre repas** ! Ce sera vraiment un plaisir pour nous ! Nous ne sommes pas très riches, mais nous vous donnerons avec joie de ce que nous avons !".

Les deux hommes sont donc partis ensemble dans la maison de l'hôte. Celle-ci était, effectivement, pauvrement meublée. Mais la lumière et la chaleur qui s'en dégageaient étaient très agréables.

Malgré tous les efforts de la maîtresse de maison pour honorer le Chabbat et leur invité, le repas n'était, comme l'hôte l'avait annoncé, pas très abondant. Et à la fin du repas, l'invité (qui, visiblement, n'avait pas mangé depuis longtemps), a timidement demandé s'il pouvait recevoir une part supplémentaire.

Cela a beaucoup stressé la maîtresse de maison, car il ne lui restait plus rien à manger, à part le repas du lendemain (qu'elle ne pouvait pas servir maintenant, car ils en avaient besoin). Mais son mari lui a chuchoté : "Ce n'est pas tous les jours que nous avons le privilège de recevoir des invités ! Et surtout des pauvres qui n'ont, ces derniers temps, presque pas mangé !"

La femme a donc servi aussi le repas du lendemain, mais l'invité avait encore faim...

La femme était paniquée mais son mari lui a répondu, très sereinement : "Vois, s'il te plaît, s'il y a, dans les armoires, quelque chose que tu pourrais apporter".

La femme a amené toute la nourriture qui restait. Et l'idée de n'avoir rien à manger pour le lendemain l'a tellement angoissée qu'elle n'en a pas dormi de la nuit...

Le lendemain matin, l'hôte est retourné à la synagogue (il semble que l'invité n'ait pas dormi chez eux car il avait où dormir).

Lorsqu'il y est arrivé, il a constaté une certaine agitation, et on lui a expliqué qu'un homme inconnu avait demandé à prendre la parole et qu'on lui en avait donné la permission ;

mais qu'on ne savait pas du tout de quoi il allait parler, ni s'il était ou pas un Talmid 'Hakham...

L'hôte a reconnu que "l'inconnu" était, en fait, son invité. Et il se demandait, lui aussi, ce qu'il allait dire...

Et finalement, l'invité a fait un **magnifique Dvar Torah sur la Paracha, agrémenté d'histoires et de Midrachim...** Toute l'assistance a été impressionnée ! Tout le monde a aimé ! Et les notables de la synagogue se sont levés pour le supplier de venir manger chez eux.

Il lui ont aussi demandé qui il était. Et c'était... Rabbi Avraham Ibn Ezra !

Tout le monde était très impressionné et honoré de le voir ! Tout le monde voulait l'inviter ! Mais le Rav a répondu : "Hier, j'ai été très bien reçu par une famille merveilleuse, qui m'a accueilli chez elle sans même savoir qui j'étais. C'est chez elle que je veux retourner !"

Le Rav et son hôte sont donc retournés à la maison de ce dernier. Mais cette fois, tous les membres de la synagogue les accompagnaient ! Et plusieurs femmes, dans la foule, portaient avec elles de bons repas, qu'elles ont ensuite distribués.

La nourriture était si abondante qu'il y en avait non seulement pour tout le reste du Chabbath, mais même pour toute la semaine suivante !

L'homme a ensuite dit à sa femme : "Regarde l'honneur que nous avons ! Regarde qui est notre invité ! C'est Rabbi Avraham Ibn Ezra ! Et de toutes les familles de la ville, c'est précisément chez nous qu'il a décidé de venir !"

En entendant cela, la femme s'est mise à trembler ! Elle qui avait hésité à donner encore à manger à cet invité ! Si elle avait su qui il était, elle se serait empressée de le lui donner !

Le Rav, comprenant ce à quoi elle pensait, lui dit : "J'ai très bien compris que votre hésitation était due à un manque de nourriture ! Je ne vous en veux pas du tout ! Sachez que, dorénavant, vous ne manquerez plus jamais de nourriture. Et souvenez-vous que lorsqu'un juif fait du 'Hessed ou de la Tsédaka, il n'en sort jamais perdant !"



Question

Avi est un étudiant en Yéchiva très assidu, et a l'habitude de porter par écrit son étude sur ordinateur. Un jour, pendant qu'il était à la synagogue en train d'écrire, la batterie de l'ordinateur s'épuise, ce qui provoque donc son extinction. Il se dirige alors vers la prise située au fond de la synagogue pour y brancher l'ordinateur, mais puisqu'il n'y a pas de place proche de la prise, il se voit obligé de faire passer le fil par le passage qui sépare le banc le plus proche de la prise, et puisque cette dernière se trouve relativement au fond de la salle, il se dit que cela ne dérangera personne et continue ainsi son étude. Quelques minutes plus tard, un étudiant répondant au nom de Élie, a besoin d'un certain livre. Il se dirige vers la bibliothèque se trouvant au fond du passage par lequel Avi a fait passer

son câble. Il ne voit pas le câble en question, il trébuche et fait tomber l'ordinateur qui se brise en mille morceaux. Avi lui demande alors le remboursement intégral de l'ordinateur, et s'explique en disant que bien qu'il n'avait pas à mettre son câble sur le passage, il était cependant clairement visible et Élie était donc censé le voir : le fait qu'il ne l'ait pas vu est une négligence de sa part qui le rend responsables des conséquences de cette négligence. Ce à quoi, lui répond Élie, que du moment qu'il n'avait pas le droit de faire passer ici son câble, il n'y a aucune logique à le pénaliser, en plus du fait qu'il était à ce moment-là concentré dans son étude et qu'il était donc absolument normal qu'il ne l'ait pas vu.

GUEMARA



Élie doit-il rembourser à Avi l'ordinateur ou non ?

A toi !



- Baba Kama 27a Michna ainsi que 27b "Amaï Patour" jusqu'à "Ibai Leï Leï Leiyounéï Oumeïzal" (le deuxième).
- Choul'han Aroukh 'Hochen Michpat chapitre 412 alinéa 1 et 2.

RÉPONSE

La dernière réponse à la question de la Guemara mentionnée - et qui est retenue dans la Halakha - est qu'un homme ne fait pas attention au détail du chemin sur lequel il se trouve. C'est pourquoi, celui qui y met un objet le fait à ses risques et périls, car dans un cas où quelqu'un l'endommagerait par mégarde, il se verrait déresponsabiliser. Cependant, dans la suite de la Guemara, nous voyons que dans un cas où la personne avait le droit d'y laisser ses objets (que ce soit par droit intrinsèque ou seulement par convention sociale), celui qui les endommagerait en y trébuchant par mégarde serait responsable.

CHMIRAT
HALACHONE
en histoire

Le 'Hafets 'Haïm nous enseigne : "Lorsqu'un homme dénigre son prochain, il est puni mesure pour mesure puisqu'on dit du mal de lui dans le ciel" (Chemirat Halachon volume 2, ch. 4)

LE CAS
DE LA SEMAINE

Dvora parle avec ses copines du papa de Batchéva, qui travaille dans un supermarché Cachère. "Il étudie la Torah tous les soirs pendant trois heures."

QUESTION

Dvora dit-elle du Lachon Hara en parlant du papa de Batchéva de cette façon ?



Réponse

Dvora peut parler sans aucun problème du papa de Batchéva de cette façon. Dire d'une personne qui travaille beaucoup qu'elle parvient à étudier la Torah trois heures par jour est un très grand compliment.

Sous la direction spirituelle du Rav Eliahou Uzan

Responsable de la publication : David Choukroun

Rédaction : Rav Eliahou Uzan, Rav El'hanan Moche Smietanski, Alexandre Roseblum | Retranscription : Léa Marciano



Vous souhaitez dédicacer un numéro de Avot Oubanim : 04 86 11 93 97

Pour tous renseignements : ☎ 01 77 50 22 31 📞 +972 54 679 75 77 ✉ avotoubanim@torah-box.com